

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 25 mars 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE TREIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *19 mars 2013*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE
- Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR -
Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF -
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI -
M. Farid DERBAL - Mme Bity DIENG - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Philippe de LONGEVIALLE donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 19H30 à 20H45
Mme Marie-France MONERY donne pouvoir à Mme Marie-Christine DABROWSKI de 20H20 à 20H45
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Eric GRASSET de 17H15 à 20H45
Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 19H57 à 20H45
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 19H13
M. Morad BACHIR-CHERIF donne pouvoir à M. Stéphane GEMMANI de 20H30 à 20H45
Mme Christine CRIFO donne pouvoir à M. Farid DERBAL de 20H20 à 20H45
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H15 à 19H35
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 20H45
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 20H45
M. Pascal GARCIA donne pouvoir à Mme Bity DIENG de 17H15 à 20H45
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 20H45
M. Gildas LAERON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 20H45
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Béatrice DOUTRIAUX de 19H30 à 20H45
M. Jacques THIAM donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H15 à 20H45
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 20H25 à 20H45
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 20H45
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 20H45
M. Gilles KUNTZ donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 20H45.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2013 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet européen Smart Cities ZenN de réhabilitation thermique et énergétique de l'Arlequin - Reversement des subventions d'aides aux travaux à ACTIS, SDH et aux copropriétés concernées.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. Pierre PAYRARD Directeur du développement et du patrimoine de Actis et M. Alain FAYEN Directeur Territoire Métro de la SDH.

Reprise de la séance.

M. de LONGEVIALLE, Mme VUAILLAT, Mme DELBOS-CORFILED, Mme HANFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer l'implication de la Ville de Grenoble dans ce programme européen Smart Cities ZenN n° 314363 ;

- de reverser aux deux bailleurs sociaux ACTIS et SDH, le montant des aides aux travaux de rénovation thermique et énergétique, soit 50 €/m² attribués par la Commission Européenne dans le cadre du Programme Smart Cities et Communities, projet ZenN n° 314363 pour la réhabilitation thermique et énergétique performante du 40 et du 50 galerie de l'Arlequin ;

- de reverser aux syndicats des copropriétaires concernés le montant des aides aux travaux de rénovation thermique et énergétique, soit 50 €/m² attribués par la Commission Européenne dans le cadre du Programme Smart Cities et Communities, projet ZenN n° 314363 pour la réhabilitation du 80 et 100 galerie de l'Arlequin, sous réserve que les programmes de travaux, à définir dans le cadre de l'élaboration d'un plan de sauvegarde de copropriété, respectent les objectifs de performances thermique et énergétique du programme ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (B 005) - LOGEMENT - Projet Renouvellement Urbain Villeneuve-Relogement - Financement du poste de chargé de relogement : Convention entre la ville de Grenoble, Actis, et la Société Dauphinoise pour l'Habitat.

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière tripartite ville de Grenoble/Actis/Société Dauphinoise pour l'Habitat précisant les modalités de versement de la participation d'Actis et de la SDH au coût du poste de chargé de relogement Villeneuve et fixant le montant de cette participation à 10 200 € chacun,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouveau urbain et social de la Villeneuve - Construction d'un équipement jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): Mme VINCENT, Mme BERANGER, Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de l'opération de construction, dans le quartier de la Villeneuve et à l'emplacement de l'actuel silo 4, d'un équipement pour les jeunes de 12 à 25 ans, d'une salle polyvalente de quartier, et de locaux d'activités ;
 - d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 3 555 000 euros TTC y compris aléas, valeur janvier 2013, hors actualisation des prix ;
 - d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ci-annexé;
 - conformément aux dispositions des articles 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics, et en application du décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993, d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur "Esquisse", pour la construction d'un équipement pour les jeunes de 12 à 25 ans, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités, dans le quartier de la Villeneuve, à l'emplacement de l'actuel silo 4 ;
 - d'autoriser la publication d'un avis d'appel public à la concurrence relatif à cette procédure ;
 - d'approuver la composition du jury de concours présidé par M. le Maire de Grenoble ou son représentant, et comprenant, outre les cinq élus municipaux ci-après, deux personnalités compétentes et quatre maîtres d'œuvre désignés par le président du jury ;
 - de désigner pour siéger au sein du jury :
- Titulaires:**
- Monsieur Jérôme SAFAR;
 - Monsieur Patrice VOIR;
 - Monsieur Philippe de LONGEVIALLE;
 - Monsieur Stéphane GEMMANI;
 - Madame Florence HANFF ;
 - Madame Maryvonne BOILEAU;
 - Madame Nathalie BERANGER.
- Suppléants:**
- Monsieur Abderrahmane DJELLAL ;
 - Madame Marie-Christine DABROWSKI ;
 - Madame Béatrice DOUTRIAUX ;
 - Monsieur Morad BACHIR-CHERIF;
 - Madame Aline BLANC-TAILLEUR;
 - Monsieur Hakim SABRI;
 - Madame Marguerite BON.
- de fixer le nombre de candidats admis à concourir à trois maximum ;
 - de fixer la prime à verser à chaque concurrent à hauteur de 14 680 euros hors taxes, soit 17 557 euros TTC, dans la limite du respect par celui-ci des spécifications du règlement. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité perçue au titre du concours par le concurrent attributaire ;
 - de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble, sur justificatif de leurs moyens de transport, à concurrence du remboursement tarif SNCF 2ème classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions du jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une commande spécifique ;
 - d'autoriser M. le Maire à engager les procédures et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

- d'autoriser M. le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- **Composition du jury : adoptée à l'unanimité.**

- **Le reste de la délibération : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Opération de démolition reconstruction des parkings silo 3, 4 et 5 et réhabilitation du parking silo 1 - Division en volume et règlement de copropriété du nouveau parking silo.
Intervention(s): M. SAFAR, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes du nouveau parking silo qui sera construit à l'emplacement de l'ancien parking silo 5, ainsi que l'état descriptif de division et le règlement de copropriété du volume 4 de ce parking.**

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (B 001) - LOGEMENT - Approbation de la programmation de la construction de logements sociaux pour l'année 2013
Intervention(s): M. le Maire, Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme DABROWSKI, M. ROUX, M. de LONGEVIALLE, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la programmation 2013 ci-annexée,**

- **de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole la présente délibération et ses pièces annexes comportant le détail de la production de logements sociaux au titre de l'année 2013.**

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par Actis, Grenoble Habitat, SCIC Habitat Rhône Alpes
Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une aide de 228 000 €, prime BBC comprise, pour la réalisation de 38 logements locatifs sociaux sur le quartier Mistral, 71-73 avenue Rhin et Danube,
- de verser à GRENOBLE HABITAT une aide de 150 000 €, prime BBC comprise, pour la réalisation de 25 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 79 rue Nicolas Chorieur,
- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes une aide de 22 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI au sein du programme immobilier "Clair Bois", 12 rue Gay Lussac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (B 006) - LOGEMENT - Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire des logements neufs (Centre d'Etudes sur la Conjoncture Immobilière).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association CECIMOBS pour un montant de 3 588 TTC pour 2013

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Solidarité et vie associative.
Intervention(s): M. NOBLECOURT

Un amendement est présenté par M. NOBLECOURT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association le Fournil d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'année 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention du 26 mars 2012 entre la ville de Grenoble et l'Association le Fournil.
- d'autoriser le versement à l'Association Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement de 24 400 € pour l'année 2013.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention du 23 mai 2011 entre la ville de Grenoble et l'Association Issue de Secours.
- d'autoriser le versement à l'Association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 23 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du 25 mars 2013 entre la ville de Grenoble et l'Association Femmes SDF.
- d'autoriser le versement à l'Association Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 45 550 € pour l'année 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention du 23 mai 2011 entre la ville de Grenoble et l'Association Secours Catholique.
- d'autoriser le versement à l'Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI) de fonctionnement de 125000€ pour l'année 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention du 8 juin 2012 entre la ville de Grenoble et l'Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Equipement Petite Enfance - Subvention à l'Association "Les Mahou Minauds" - Multi Accueil Associatif
Intervention(s): Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de 51300 euros à l'association "Les Mahou Minauds";
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Les Mahou-Minauds" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - " Les gestes qui sauvent " : conventions de partenariat avec les associations de secourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes entre la ville de Grenoble et les associations de secourisme suivantes : Croix Rouge Française, SSG 38 et ADPC 38 ;
- de soutenir financièrement chacune des associations partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et le Mouvement Français pour le Planning Familial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention de 25 000 euros au Mouvement Français pour le Planning Familial ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 020) - EDUCATION - Refondation de l'école : projet de modification des rythmes scolaires.

Intervention(s): M. le Maire, M. BRON, Mme BERANGER, M. VOIR, M. SABRI, M. SAFAR, M. MOTTE, Mme BLANC-TAILLEUR, M. DJELLAL, M. BACHIR-CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider d'engager, à la rentrée scolaire de septembre 2013, une nouvelle organisation des rythmes scolaires en application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,
- de prendre acte de la démarche de consultation engagée au début de l'année qui permettra à Monsieur le Maire de donner un avis sur le scénario à retenir,
- de valider les premières propositions de contenu des temps périscolaires,
- d'organiser, après l'adoption du règlement départemental, la poursuite de la consultation au plus près des écoles ou bassins d'écoles.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 4 " Communiste et Partenaires " - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Première phase du programme d'acquisitions pour l'année 2013. Participation du Club des Mécènes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la première phase du programme d'acquisitions pour l'année 2013 conformément au budget prévisionnel ci-annexé,
- d'affecter la somme correspondante de la participation du Club des Mécènes à la première phase d'acquisitions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Reversement des droits d'auteurs sous régime spécifique. Convention entre la ville de Grenoble et la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'ADAGP,**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la présente convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Inscription du musée de Grenoble en pôle de conservation des périodiques dans le domaine artistique. Convention entre la ville de Grenoble et l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (ARALD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'ARALD,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales de Grenoble (BMG) - Printemps du Livre 2013. Lecture au Théâtre municipal. Tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'inscrire le spectacle Lecture de "Peste et Choléra" à la saison 2012-2013 du Théâtre municipal, dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales de Grenoble (BMG) - Ouverture d'un point d'accès aux collections de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) - Convention avec l'INA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de confirmer sa participation, à travers la bibliothèque municipale, à cette coopération avec l'INA,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe 1 fixant les modalités de cette coopération pour les quatre années à venir, à compter du 1er octobre 2013.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Groupement d'Intérêt Public "Atelier Régional de Conservation NucléART" - Convention constitutive modifiée relative à la reconduction du GIP pour une période de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 30-C002 votée par le conseil municipal lors de sa séance du 14 mai 2012 ;
- d'approuver les termes de la nouvelle convention constitutive modifiée relative à la reconduction du GIP "Groupement d'Intérêt Public - GIP ARC - NucléART" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 3 juin 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - "Mann'Art(e)" - Mise à disposition de biens immobiliers par la ville de Grenoble : avenant n° 5 à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Mann'Art(e)" et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 016) - EDUCATION - Classes de découvertes - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, pour trois séjours avec nuitées de classes élémentaires des écoles publiques de Grenoble au printemps 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, lesquelles s'appliqueront pour 3 séjours avec nuitées en juin 2013, au centre de Massacan.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 004) - SPORT - Convention avec l'association Grenoble Volley Université Club : avenant financier pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Grenoble Volley Université Club un avenant financier, lequel prévoit l'attribution d'une subvention de 96 500 € sur crédits 2013 intégrée à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 010) - MONTAGNE - Convention avec le GUC Grenoble ski : avenant financier pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association GUC Grenoble Ski un avenant financier, lequel prévoit l'attribution d'une subvention de 16 000 € sur crédits 2013 intégrée à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance de Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section DR numéro 155 et de la déclasser du domaine public routier de la ville de Grenoble conformément à l'article L143-1 du code de la voirie routière ;

- de confirmer la cession de la parcelle DR 155 préalablement désaffectée et déclassée à Monsieur Daniel PALMINTERI au prix de 32 000 €, conformément à la notice 1 ci-annexée ;

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SNS Kaufman and Broad les parcelles de terrain cadastrées EO0168, EO0169 et EO0170 de 90m² et de les classer dans le domaine public routier conformément à la notice 2 ci-annexée;

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SCI LA BOISERIE la parcelle de terrain cadastrée AX0564 de 47 m² et de la classer dans le domaine public routier conformément à la notice 3 ci-annexée;

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la copropriété Les Terrasses du Moucherotte une parcelle de terrain en cours de numérotation section HT de 24m² et de la classer dans le domaine public routier conformément à la notice 4 ci-annexée;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) - Participation de la Ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'une participation de 202 000 € sur crédits existants ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention-cadre du 15 juin 2006, ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (A 013) - DEPLACEMENTS - Réaménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Grenoble - Approbation du protocole foncier actualisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole foncier annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Convention entre ACTIS et la ville de Grenoble pour mener une action commune pour sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre ACTIS et la Ville jointe en annexe et aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs passée avec la Fédération Régionale de Protection de la Nature - Section Isère (FRAPNA) - Avenant financier pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) une subvention d'un montant de 73 440 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier pour l'année 2013 à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature - ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (A 011) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public délivrée dans le cadre des jardins partagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-cadre ci-annexée, fixant les conditions de gestion, d'attribution et d'exploitation des parcelles mises à disposition par la ville de Grenoble sur son domaine public et soumise à autorisation d'occupation du domaine public, délivrée à titre gracieux dans le cadre des jardins partagés ;
- d'approuver le fait que cette convention-cadre pourra être signée avec tout permissionnaire en faisant la demande après acceptation du dossier par les services municipaux concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions dont le modèle est annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer
Intervention(s): M. ROUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A518 - 12A519 - 12A520 - 12A521 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des travaux cités ci-dessus par la signature de l'avenant au marché 10A557.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Travaux d'aménagement des contres allées et trottoirs des cours Jean Jaurès et de la Libération à Grenoble (Marchés N° 12A518 à 12A521) : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité : Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 30 - (E 005) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|---------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 12 mars 2013, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 11 mars 2013, |
| - Commission Ressources | 13 mars 2013, |
| - Commission Solidarité | 13 mars 2013, |
| - Commission Vie urbaine et développement durable | 14 mars 2013, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 65738 (chapitre 65)

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	3 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	500,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE GRENOBLE	1 900,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3	1 500,00
TOTAL ARTICLE	15 400,00

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO	3 000,00
GRENOBLE NATATION	10 000,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	7 600,00
CAFE DES ARTS CACS	1 500,00
COMPAGNIE ALAIN BERTRAND ASS	3 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - Ass 47/49	10 000,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 500,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	10 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	8 000,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
SCALENE	2 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TRIO MINEUR	3 000,00
YOANN BOURGEOIS	10 000,00
DOJO GRENOBLOIS	2 500,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	96 500,00
GUC ATHLETISME	3 150,00
MAISON DES JEUX ASS	15 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	15 000,00
GUC GRENOBLE SKI	16 000,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

ACEISP – Création emplois, insertion sociale et prof.	33 448,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	5 000,00
GRENOBLE ALPES INNOVATION ET INCUBATION - GRAIN	47 000,00
GRENOBLE ANGELS - OSER L'ENTREPRISE !	2 000,00
MCAE - ISÈRE ACTIVE	46 000,00
PEPINIERE TECHNOLOGIQUE ALPINE D'ENTREPRISES (PETALE)	30 000,00
RESEAU ENTREPRENDRE ISERE	12 250,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	15 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	127 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	380 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	50 000,00
SOLIDARITE FEMMES	20 000,00

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	15 000,00
ALPES MODEL UNITED NATIONS	500,00
ALP'EUROPE, ASSOC. DES ETUDIANTS MASTER ETUDES EUROPEENNES	800,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	15 500,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	700,00
CALLIOPE	5 000,00
CNRS-AGENT COMPTABLE SECONDAIRE	500,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE	1 200,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	900,00
DJALLABA	3 300,00
ECOLE DE LA PAIX	8 000,00
ENFANTS DU TAMIL NADU	900,00
ET A FOND ASSOCIATION	4 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 000,00
HUMACOOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	500,00
ZONE ART	3 600,00

Commission Ressources

AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	2 000,00
CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 500,00

Commission Solidarité

ALERTES	1 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
FEMMES SDF	23 000,00
ISSUE DE SECOURS	24 400,00
LE FOURNIL	35 000,00
L'OREILLE DU COEUR	1 300,00
MAHOU-MINAUDS	51 300,00
PHARES - READAPTATION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES	800,00
SECOURS CATHOLIQUE	45 550,00
DOJO GRENOBLOIS	7 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	72 804,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPPH)	500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	108 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	5 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	3 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	2 900,00
IMMIGRES ITALIENS	4 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	18 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	70 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	15 000,00
AEEMDH - Ass. Enseign. des Enfants Malades Domicile et Hôpital	1 200,00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	400,00
COLLECTIF D'ACTION ET PROMOTION ACTIVITES PHYSIQUES	1 000,00
ADAPTES-CAP'APA	
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE (ASSOC.)	1 500,00
GRUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	500,00

MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	1 800,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE)	25 000,00

Commission Vie urbaine et développement durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	7 800,00
FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	73 440,00

TOTAL ARTICLE 1 699 442,00

TOTAL BUDGET 1 714 842,00

Conclusions adoptées

Adoptée
Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Jérôme SAFAR

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. GEMMANI, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX, Mme VINCENT, M. MOTTE, Mme HANFF, M. DETROYAT, Mme EL HADDAD, Mme NEPI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suite à la loi du 12 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations d'emplois saisonniers et d'un emploi occasionnel, transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations d'emplois saisonniers et occasionnel, et la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de Gaz et Electricité de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de Madame Isabelle VETTIER, ingénieur principal titulaire de la Ville de Grenoble auprès de Gaz et Electricité de Grenoble, pour une période d'un an à compter du 19 avril 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention entre la ville de Grenoble et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique et la ville de Grenoble et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité Social des personnels de la ville de Grenoble, permettant le reversement des aides consenties par le FIPHFP ;**
- **d'approuver le versement des aides consenties par le FIPHFP, par la ville de Grenoble, aux agents qui en auraient fait l'avance sur leurs deniers personnels.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

Réunion de bureau du Réseau Français des Villes Educatrices
- le 13/02/2013 à Lyon - P. BRON

Rencontre Nationale "Les jeunes dans la ville" organisée par l'Association Nationale d'acteurs et d'élus Enfance-Jeunesse (ANACEJ)
- le 13/02/2013 à Paris - H. VINCENT

Conseil d'Administration de l'Ecole supérieure d'Art Grenoble-Valence
- le 19/02/2013 à Valence - E. BARACETTI

Séminaire européen de microélectronique (SILICON EUROPE)
- le 19-20/02/2013 à Bruxelles - A. DJELLAL

Réunion Présidence Réseau Français Villes Santé
- le 20/02/2013 à Paris - P. VOIR

Commission "EUROPE" de l'Association des Maires des Grandes Villes de France et l'Association des Communautés Urbaines de France
- le 21/02/2013 à Paris - B. BETTO

Conférence débat "L'avenir de l'UE : entre crises et mutations" et Rencontre avec Bernard Cazeneuve, Ministre délégué aux affaires européennes
- les 25 et 26/02/2013 à Paris - B. BETTO

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 26/02/2013 à Paris - A. DJELLAL

Rencontre sur "La réforme de l'action publique locale : décrypter, anticiper, mettre en oeuvre "
- le 27/02/2013 à Paris - G. LAERON

Préparation de la signature de la convention de coopération entre la Ville de Grenoble et Tsukuba (Japon)
- du 2 au 8/03/2013 à Tsukuba (Japon) - JM. DETROYAT

Participation aux travaux de la concertation nationale du Réseau Français des Villes Educatrice, thème "La réforme des rythmes éducatifs"
- le 6/03/2013 à Paris - P. BRON

Rendez vous avec M. Alexandre Chemetoff, Architecte
- le 11/03/2013 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Matinée d'échanges sur le Développement des Emplois d'Avenir à l'AMGVF
- le 14/03/2013 à Paris - A. DJELLAL

Conseil d'Administration R.T.E.S. (Réseau des Collectivités Territoriales pour une économie solidaire)
- le 15/03/2013 à Paris - B. DIENG

Table ronde des chartes de la participation organisée par l'Institut de la Concertation
- le 22/03/2013 à Montpellier - L. MASSON

Participation à une interview dans le cadre d'une série "Portraits d'élus engagés dans la gestion des risques" organisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- les 4 et 5/04/2013 à Paris - E. PERRIER

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités, au titre de l'année 2013, une subvention correspondant à :

- ACEISP : 33 448 €,
- GRAIN : 47 000 €,
- PETALE : 30 000 €,
- La POUSSADA : 19 000 €,
- MCAE Isère Active: 46 000 €,
- ADIE : 20 000 €,
- Réseau Entreprendre Isère : 12 250 €,
- Grenoble Angels : 2 000€.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions entre la ville de Grenoble et les structures ACEISP, GRAIN, PETALE, MCAE.

- que les montants accordés pour ACEISP, GRAIN, PETALE, MCAE, ADIE, Réseau Entreprendre Isère et Grenoble Angels sont intégrés dans la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " -

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DJELLAL - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble portant sur les années 2013 à 2015

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant de 380 000 € au titre de la politique d'insertion, et une subvention d'un montant de 4 500 € pour le projet "atelier santé" au titre de la politique santé.
- d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (D 007) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidarité portant sur les années 2013 à 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Grenoble Solidarité une subvention de fonctionnement d'un montant de 127 000 € au titre de l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe liant la ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidarité,
- que ce montant accordé est intégré dans la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. GEMMANI - Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (D 014) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique portant sur les années 2013-2015 et convention de mise à disposition de matériel par la ville de Grenoble à la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 50 000 €,
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2013, une subvention de 65 380 € pour l'action "entretien et animation des coursives",
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2013, une subvention de 4 000 € pour l'action "sensibilisation au développement durable",
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2013, une subvention de 135 000 € pour l'action "médiation de nuit",
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2013, une subvention de 9 000 € pour le service "médiation de nuit", et une subvention de 7 500 € pour l'action "médiation de nuit" sur le secteur des Géants,
- d'approuver les termes de la convention 2013-2015 jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de matériel jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- que les montants accordés sont intégrés dans la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "-

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National de Grenoble : désignation du Directeur.

Intervention(s): M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. du CHAFFAUT Directeur Général des Services. Reprise de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- désigner Monsieur Bernard COLONEL BERTRAND comme nouveau Directeur de la Régie du Marché d'Intérêt National de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix" pour l'année 2013. Convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 8000 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2013, pour les activités engagées par cette association. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Ecole de la Paix", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DETROYAT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2013 - Convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 15 500 € à l'association "Arménie Echange et Promotion " au titre de l'année 2013, pour les activités engagées par cette association. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la ville de Grenoble et l'Entreprise Schneider. Programme de coopération décentralisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-cadre entre la ville de Grenoble et l'Entreprise Schneider, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention -cadre entre la ville de Grenoble et l'Entreprise Schneider, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association "Université Populaire Européenne de Grenoble" (UPEG) dans le cadre du partenariat avec la Commission européenne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-cadre entre la Ville de Grenoble et l'UPEG
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre entre la Ville de Grenoble et l'UPEG.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 46 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de la Régie des Eaux de Grenoble - Modification.
Intervention(s): M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Michel RICHARD en qualité de personne qualifiée au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Grenoble.
- de dire que les représentants de la ville Grenoble au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Grenoble sont désormais les suivants :
En qualité de membre élu représentant le conseil municipal :

M. Philippe de LONGEVIALLE
M. Patrice VOIR
M. Eric GRASSET
M. Alain PILAUD
Mme Laure MASSON
Mme Aline BLANC TAILLEUR
Mme Bity DIENG
M. Olivier BERTRAND

En qualité de personne qualifiée :

M. Michel MARTINEZ
Mme Annie DESCHAMPS
M. Diego SPINELLA
M. Michel RICHARD

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

ANNEXE(S)

LOGEMENT : Approbation de la programmation de la construction de logements sociaux pour l'année 2013

Madame Monique VUAILLAT expose,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération concerne la programmation des logements locatifs sociaux familiaux pour 2013 adossée à des financements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ou PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Cette année, deux opérations de logements spécifiques complètent la programmation de logement familial.

La programmation 2013 comporte l'inscription de 384 demandes d'agrément pour la Ville de Grenoble auprès de Grenoble Alpes Métropole, délégataire des aides à la pierre, correspondant à 16 opérations de logements sociaux familiaux (14 en neuf et 2 en acquisition-amélioration) hors PLAI en diffus.

En matière de logement spécifique, le projet de logements étudiants qui va être construit sur la ZAC Presqu'Île et géré par le CROUS comportera 300 lits, soit une demande d'agrément pour 274 logements PLS, financement usuel pour le logement social étudiant. Sont également inscrits 15 PLAI destinés à la réalisation d'une résidence sociale rue Marcel Desprez.

En conséquence, la programmation initiale pour les logements neufs ou acquis et améliorés se répartit de la façon suivante pour 2013 :

- 216 logements financés en PLUS,
- 101 logements financés en PLAI,
- 67 logements financés en PLUS Construction Démolition.

S'ajoutent 15 PLAI et 274 PLS pour financer les deux projets de logements spécifiques.

Le volume de la programmation 2013 de logement familial est équivalent à celui de 2012 et affiche 48% des logements programmés sur les ZAC Presqu'Île et Esplanade, 12% de logements dans le cadre du projet Châtelet et le reste en diffus sur le territoire. En moyenne, les opérations seront livrées fin 2015 ou 2016.

La part des financements PLAI est importante pour Grenoble, en cohérence avec l'objectif du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) pour 2010-2015 de tendre vers 30% de logements très sociaux financés en PLAI pour les communes non astreintes, afin de permettre aux ménages modestes d'accéder à un logement locatif social. Il convient également de souligner que 17% des logements sont financés en PLUS CD afin de permettre en partie le relogement des ménages dans le cadre du projet du renouvellement urbain Châtelet.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 13 mars 2013
- Vie Urbaine et Développement Durable du 14 mars 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation 2013 ci-annexée,

- de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole la présente délibération et ses pièces annexes comportant le détail de la production de logements sociaux au titre de l'année 2013.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 31-5001

n°	grade et fonction	catégorie hiérarch.	besoins de la collectivité 2013
1	Attaché Territorial agent de développement local	A	1
2	Attaché Territorial chargé d'administration	A	1
3	Attaché Territorial chargé des secteurs Théâtre et Danse	A	1
4	Attaché Territorial conseiller de programme "musiques"	A	1
5	Attaché Territorial adjoint au chef du service Education Jeunesse secteur 2/5	A	1
6	Attaché Territorial chargé de mission Fond d'Intervention pour les Services d'Artisanat et du Commerce	A	1
7	Attaché Territorial administration des personnels et des spectacles du Théâtre	A	1
8	Attaché Territorial responsable des bases de plein air au service Education Jeunesse secteur 1/3	A	1
9	Attaché Territorial photographe	A	1
10	Attaché Territorial responsable de la Plateforme d'expositions et d'information de la direction de l'Urbanisme	A	1
11	Attaché Territorial consultant en organisation et coach interne	A	1
12	Attaché Territorial chargé de mission développement économique	A	1
13	Attaché Territorial chargé de communication	A	1
14	Attaché Territorial responsable de la mission jeunesse	A	1
15	Attaché Territorial chargé de communication	A	1
16	Attaché Territorial coordinateur ville lecture	A	1
17	Attaché Territorial assistant du maire	A	1
18	Attaché Territorial responsable de la mission montagne	A	1
19	Attaché Territorial chargé de communication	A	1
20	Attaché Territorial contrôleur de gestion externe	A	1
21	Attaché Territorial responsable de la direction Prévention et sécurité	A	1
22	Attaché Territorial responsable de la direction Ressources juridiques et commande publique	A	1
23	Attaché Territorial consultant en organisation et coach interne	A	1

n°	grade et fonction		catégorie hiérarch.	besoins de la collectivité 2013
24	Attaché Territorial	chef de projet responsable d'opérations à la maison de la montagne	A	1
25	Attaché Territorial	chargé de relations avec la presse	A	1
26	Attaché Territorial	chargé de mission emploi	A	1
27	Attaché Territorial	chargé de mission renouvellement urbain	A	1
28	Attaché Territorial	responsable du service Initiatives emploi	A	1
29	Attaché Territorial	graphiste	A	1
30	Attaché Territorial	chargé de missions à la Direction Générale	A	1
31	Attaché Territorial	chef de projet internet et développement numérique	A	1
32	Attaché Territorial	chargé de mission Innovation	A	1
			Attaché Territorial	32
33	Professeur d'enseignement art	accompagnateur musique	A	1
34	Professeur d'enseignement art	professeur danse classique	A	1
35	Professeur d'enseignement art	professeur de composition musicale	A	1
36	Professeur d'enseignement art	professeur de théâtre	A	1
			Professeur d'enseignement art	4
37	Psychologue classe normale	psychologue au service Promotion de la Santé	A	1
			Psychologue classe normale	1
38	Conseiller des APS	chargé de développement bénévolat et intergénérationnel	A	1
			Conseiller des APS	1
39	Ingénieur	chargé d'études urbaines	A	1
40	Ingénieur	chef de projet aménagement urbain	A	1
41	Ingénieur	responsable du service Restauration et moyens techniques	A	1
42	Ingénieur TNC 50%	ingénieur du son	A	1
43	Ingénieur	ingénieur topographe	A	1
44	Ingénieur	conducteur d'opérations	A	1

n°	grade et fonction		catégorie hiérarch.	besoins de la collectivité 2013
45	Ingénieur	pilotage et animation de la zone protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	A	1
46	Ingénieur TNC 50%	ingénieur du son	A	1
			Ingénieur	8
47	Rédacteur principal 2ème classe	chargé de la communication et des relations avec la presse du Théâtre	B	1
48	Rédacteur principal 2ème classe	chargé de mobilité et d'accompagnement professionnel	B	1
49	Rédacteur principal 2ème classe	photographe	B	1
50	Rédacteur principal 2ème classe	photographe	B	1
51	Rédacteur principal 2ème classe	graphiste maquettiste	B	1
			Rédacteur principal 2ème classe	5
52	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1
53	Rédacteur Territorial	secrétaire médico-social	B	1
54	Rédacteur Territorial	correspondant Informatique Ressources humaines	B	1
55	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1
56	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1
57	Rédacteur Territorial	chargé de l'accueil et du suivi de la Vie associative	B	1
58	Rédacteur Territorial	chargé de projet animation	B	1
59	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1
60	Rédacteur Territorial	assistant chargé de relogement	B	1
61	Rédacteur Territorial	assistant gestion financière	B	1
62	Rédacteur Territorial	assistant d'opérations (marchés publics)	B	1
63	Rédacteur Territorial	réfèrent éducatif local	B	1
64	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1
65	Rédacteur Territorial	chargé de communication	B	1
66	Rédacteur Territorial	conseiller emploi	B	1

n°	grade et fonction		catégorie hiérarch.	besoins de la collectivité 2013
67	Rédacteur Territorial	chargé de communication et de création événementielle au service Animation	B	1
68	Rédacteur Territorial	chargé de gestion Relations sociales	B	1
Rédacteur Territorial				17
69	Animateur	chargé de communication et de création événementielle au service Animation	B	1
Animateur				1
70	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	bibliotechnicien profil jeunesse	B	1
71	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	bibliotechnicien profil jeunesse	B	1
72	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	bibliotechnicien	B	1
73	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	bibliotechnicien	B	1
74	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	assistant de communication et webmaster aux bibliothèques	B	1
75	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	archiviste	B	1
76	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	bibliotechnicien profil musique	B	1
77	Assist. Conservat.Princ. 2ème classe	archiviste	B	1
Assist. Conservat.Princ. 2ème classe				8
78	Assistant de conservation	responsable des collections de géologie au Muséum	B	1
Assistant de conservation				1
79	Assistant ens. artist. pal. 2ème classe	musicien intervenant en milieu scolaire	B	1
80	Assistant ens. artist. pal. 2ème classe	accompagnateur danse - musique	B	1
Assistant ens. artist. pal. 2ème classe				2
81	Educateur territorial APS	éducateur sportif aux métiers de la forme	B	1
82	Educateur territorial APS	chef de bassin	B	1
Educateur territorial APS				2
83	Technicien	maintenance informatique et administration des données aux bibliothèques	B	1
84	Technicien	technicien travaux	B	1
85	Technicien	technicien équipe d'intervention	B	1
Technicien				3

n°	grade et fonction		catégorie hiérarch.	besoins de la collectivité 2013
86	Technicien principal 2ème classe	technicien projets bâtiments	B	1
87	Technicien principal 2ème classe	technicien aménagement proximité urbaine	B	1
88	Technicien principal 2ème classe	responsable sécurité des bâtiments et des collections aux bibliothèques	B	1
89	Technicien principal 2ème classe	chargé d'intervention sur le bâti existant	B	1
90	Technicien principal 2ème classe	chargé de projet Affichage Dynamique	B	1
91	Technicien principal 2ème classe	technicien aménagement proximité	B	1
92	Technicien principal 2ème classe	infographiste	B	1
93	Technicien principal 2ème classe	technicien travaux	B	1
94	Technicien principal 2ème classe	chef du service Reprographie	B	1
95	Technicien principal 2ème classe	technicien Système d'Information Géographique	B	1
96	Technicien principal 2ème classe	technicien télécommunications	B	1
Technicien principal 2ème classe				11
97	Agent de Maîtrise	chef d'équipe, gardien de cimetières	C	1
Agent de Maîtrise				1
98	ASEM de 1ère classe	Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1
ASEM de 1ère classe				1

emplois réservés sans concours				
99	Adjoint technique 2ème classe	responsable vidéo sonorisation	C	1

Annexe à la délibération N° 32-506

CREATIONS DE POSTES SAISONNIERS

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois du poste	Nombre de poste	Période et durée	Nature de l'opération	Commentaires
Economie, International et Bâtiments	Economie Insertion	Initiatives Emplois	Adjoint administratif	1	4 mois - Avril à juillet	Suivi et gestion des emplois d'été	Modification de la délibération déjà existante (trois mois de mai à aout)
Ressources Humaines et Relations Sociales	Evolution Professionnelle		Adjoint administratif	1	4 mois - Avril à juillet	Suivi et gestion des emplois d'été	Modification de la délibération déjà existante (trois mois de mai à aout)
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Adjoint technique	10	1 mois et 1 semaine – mai à juin	Renfort plantations	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Muséum	Adjoint du patrimoine	1	2 mois – juillet à aout	Renfort accueil du public / surveillance	

CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois du poste	Période	Nature de l'opération
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Muséum	Assistant de conservation	12 mois – entre juin 2013 à décembre 2014	Catalogage du fonds documentaire du muséum avant transfert au service des bibliothèques

TRANSFORMATION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Musée	Agent de maîtrise (temps complet 100 %)	Assistant de conservation (temps non complet 80 %)

Annexe à la délibération N° 45 - G001
 Cf du 25 mars 2013

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12S402	Travaux de ramonnage sur les équipements du CCAS et de la Ville de Grenoble	QUALITE HYGIENE SERVICE RHONE ALPES 69680 CHASSIEU	Max 12 500,00	12/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
12A430	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Phase 2 Lot 07 - Etanchéité Carrelage des bacs tampons	SAREPS 45150 JARGEAU	37 716,02	12/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12T457	Travaux de cablage et de dépannage courants faibles des prises informatiques et téléphoniques	EIFFAGE ENERGIE TELECOM 69480 AMBERIEUX DAZERQUES	Max 87 000,00	18/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT						
12A357	Aménagement d'une fontaine sèche - Quartier Mistral	DEAL SAS 69682 CHASSIEU CEDEX	111 923,00	21/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
12A416	Aménagement du Jardin du Bassin - Quartier Teisseire Lot 02 - Fontainerie	DEAL SAS 69682 CHASSIEU CEDEX	149 357,00	15/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieur à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A011	Marché subséquent à l'accord cadre n°09A553 Travaux de rénovation de chaussées 2013 - Chemin de la Bastille	MOULIN TP 38191 BRIGNOUD	Max 184 327,96	18/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A415	Aménagement du Jardin du Bassin - Quartier Teisseire Lot 01 - Aménagements paysagers	RIVAL ENVIRONNEMENT 38470 VINAY	Max 392 303,55	15/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A428	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Phase 2 Lot 05 - Traitement d'air	CTM 38700 LA TRONCHE	195 426,00	12/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 5 150 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F446	Achat de deux vitrines réfrigérées pour le self du personnel communal	MERENCHOLE 38034 GRENOBLE	15 800,00	13/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12S348	Entretien des chaudières individuelles gaz dans les logements de fonction de la Ville de Grenoble	VEOLIA HABITAT SERVICES 69120 VAULX EN VELIN	Max 12 500,00	25/01/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12S533	Location et installation de bâtiments modulaires Lot 1 : Location et installation de deux structures modulaires à usage de bureaux	YVES COUGNAUD LOCATION 85035 LA ROCHE SUR YON	2 890,00	21/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12S534	Location et installation de bâtiments modulaires Lot 2 : Location et installation de quatre structures modulaires à usage sanitaire	ALS 38800 LE PONT DE CLAIX	8 290,00	22/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A424	Fourniture d'un progiciel de gestion des temps, des congés et des plannings	SAS OCTIME 64390 SAUVETERRE DE BEARN	Max 150 000,00	20/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12S423	Maintenance de la gestion technique centralisée Mission de maintenance préventive, mise à jour mineure du logiciel, dépannage curatif sur logiciel y compris intervention/assistance/conseil à distance sur les sites	SIEMENS SAS 38433 ECHIROLLES CEDEX	15 610,00	02/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12S456	Organisation de l'opération Jobs et Cité Urban à Grenoble dans le quartier Teisseire (secteur 5) en avril 2013	NES & CITE 69120 VAULX EN VELIN	31 220,00	06/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12P453	Relevés de type architectural et mise en plans du patrimoine bâti de la Ville de Grenoble	38430 MOIRANS	Max 22 000,00	05/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12S423	Maintenance de la gestion technique centralisée Missions d'assistance du personnel sur les serveurs et de formation sur programmation unité locale	SIEMENS SAS 38433 ECHIROLLES CEDEX	Max 75 000,00	02/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12S355	Démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (accompagnement individuel, collectif, organisationnel et prospectif)	DS SERVICES 18100 VASSELAY ESSOR CONSULTANTS 69009 LYON	Max 89 900,00	ESSOR CONSULTANT S : 20/02/13 DS SERVICES : 22/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 25/03/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A466	Projet de renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble - Réalisation d'une maquette numérique 3D et de produits dérivés de communication	INFOGRAPHIE LECARPENTIER 73100 AIX LES BAINS	Max 180 000,00	04/03/2013	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 1 000 000 € HT et inférieure à 3 000 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix

Or du 25/03/2013

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :				
13-0454	Arrêté (05/02/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 4/01/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, M. ROCHAS, MONTEIRO et M. DURIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-0479	Arrêté (13/02/2013)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société STGO relative au rejet de sa proposition lors de l'examen, par la commission d'appel d'offres, d'un marché de travaux.	
13-0518	Arrêté (13/02/2013)	Me FAVET	La Ville est représentée par Me FAVET dans l'instance devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble visant à la réparation du préjudice subi par la destruction du gymnase La Piste.	
13-0585	Arrêté (18/02/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par l'association Vivre à Grenoble tendant à l'annulation de la délibération d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Presqu'île du 22/10/2012.	
13-0586	Arrêté (18/02/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. COMPARAT et l'association Vivre à Grenoble, tendant à l'annulation de la délibération d'approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Grenoble du 25/06/2012.	

13-0588	Arrêté (12/02/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. ESPALIEU et autres, et l'association Vivre à Grenoble, tendant à l'annulation de la délibération de création de la ZAC de l'Esplanade du 23/01/2012.
13-0590	Arrêté (18/02/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. CIPRI et autres, et l'association Vivre à Grenoble, tendant à l'annulation de la délibération de création de la ZAC Flaubert du 27/02/2012.
13-0591	Arrêté (18/02/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. COMPARAT et l'association Vivre à Grenoble, tendant à l'annulation de la délibération d'approbation de la révision simplifiée du PLU secteur Esplanade du 25/06/2012.
13-0809	Arrêté (01/03/2013)	Me LONGUEBRAY	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 15/11/2012, dans l'exercice de leurs fonctions, M. LARNAUD et M. PIVOT, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
13-0825	Arrêté (05/03/2013)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme MASSON, tendant au refus de la Ville de l'indemniser à la suite de son licenciement pour faute grave prononcé le 16/05/2012 et du harcèlement moral dont elle se dit victime.
13-0827	Arrêté (05/03/2013)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de toutes les personnes occupant irrégulièrement un garage dans un des parkings silos du quartier Villeneuve.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention d'occupation (01/02/2013)	Mme GRAHAM 15 rue Jean Prévest Grenoble	La Ville met à disposition du preneur un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, à l'effet d'y entreposer une bicyclette. Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble	Projet CEA – Plateforme nano-sécurité - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 944 271,90 € TTC

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

13-0457	Arrêté (05/02/2013)		Le don manuel de M. Lucien GRAND est composé de 6 documents imprimés (plans, gravures, pièces écrites) du XIXème siècle relatifs à Grenoble.	
---------	------------------------	--	--	--